



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides et prêts

Question écrite n° 13946

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur les financements de la Banque européenne d'investissement. Lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012, les chefs d'États européens ont adopté un « pacte pour la croissance et l'emploi ». Le « volet croissance » adopté lors du Conseil des 28 et 29 juin prévoit notamment la mise en place par la BEI de « *project bonds* » d'une valeur initiale de 5 milliards d'euros afin de financer la relance et l'investissement dans les infrastructures des secteurs de l'énergie et du transport. Il lui demande de lui donner des précisions sur les suites concrètes de cet accord et de lui indiquer les projets français qui bénéficient ou sont susceptibles d'être financés au titre de ces « *project bonds* ».

Texte de la réponse

Le Pacte pour la croissance et l'emploi adopté lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 prévoyait notamment, dans son volet relatif au financement de l'économie, une augmentation du capital versé de la Banque européenne d'investissement (BEI) de 10 milliards d'euros et le lancement d'une phase pilote sur les obligations de projet afin de contribuer au financement d'infrastructures essentielles dans les domaines des transports, de l'énergie ou du haut débit. S'agissant des obligations de projets, le règlement proposé par la Commission européenne le 19 octobre 2011 créant la phase pilote a été formellement adopté dès juillet 2012. Il prévoit notamment, sur une période de deux ans, la mobilisation du budget européen à hauteur de 230 millions d'euros pour financer la phase pilote, répartis entre les différents secteurs (200 millions d'euros pour les transports, 20 pour les TICs et 10 pour l'énergie). Un accord de coopération a ensuite été conclu entre la Commission et la BEI le 7 novembre 2012 afin de préciser les modalités de mise en oeuvre des obligations de projets. Le montage financier des projets concernés devra être achevé d'ici à la fin de 2016, sous réserve que la BEI obtienne de son Conseil d'administration l'approbation des financements avant fin 2014. La France a proposé à la BEI des projets susceptibles d'être financés par cette phase pilote. L'instruction de ces projets est en cours par la Banque, qui devrait faire part des conclusions de son analyse sur leur éligibilité dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13946

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7430

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4409